



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 3 Décembre 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

Absents et excusés : Mmes Sylvia GUIHOT, Marie-Ange FOUQUET, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD (pouvoir à Émilie BOCQUIER) et M. Sébastien SEGRET (pouvoir à J. RIGALLEAU).

Absent : M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Nadia RABREAU.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Assainissement - Délégation par affermage du Service Public de l'Assainissement Collectif - Choix du prestataire

Conformément à l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport du Maire, la synthèse des négociations et le rapport d'analyse des offres ont été transmis avec la convocation.

Madame Sylvia GUIHOT arrive à 20 h 49 et à pouvoir de Madame Mathilde BRIAND.

Monsieur le Maire, s'appuyant sur Messieurs Jean-Claude BIRON et Auguste GUILLET, expose, commente les documents et souligne la qualité des offres sur un plan technique des deux prestataires ayant répondu au marché : SAUR et STGS. L'écart se fait principalement, après négociation, sur l'offre tarifaire du nouvel entrant sur ce marché en Vendée, STGS.

Les Ligneronnais vont pouvoir bénéficier de ce contexte et voir leur facture, aujourd'hui comparativement basse, baissée d'environ 8 %.

Compte tenu des délais, l'application de ces nouveaux tarifs et de cette nouvelle articulation se fera en deux temps :

Part versée à STGS

Part fixe - abonnement annuel : 25,00 €

Part proportionnelle - le m³ : 0,47 €

Part versée à la commune

Part fixe - abonnement annuel : 15,00 €

Part proportionnelle - le m³ : 0,80 €

Soit une tarification globale :

Part fixe - abonnement annuel : 40,00 €

Part proportionnelle - le m³ : 1,27 €

La tarification actuelle est de :

Part fixe - abonnement annuel : 43,90 €

Part proportionnelle - le m³ : 1,37 €

Sur la base moyenne de consommation de 120 m³ d'eau par habitant ligneronnais, cette baisse se traduit par une économie moyenne d'environ 16 € par an.

Démarrer une nouvelle installation sur cette base est très positif et va pouvoir nous permettre de poursuivre sereinement notre programme de réhabilitation et de développement des réseaux, toujours en sollicitant très mesurément les Ligneronnais.

Après avoir entendu cet exposé et répondu aux questions, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le choix de la Société STGS d'Avranches (50), comme concessionnaire du service public**, ainsi que **le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif, à compter du 1^{er} Janvier 2019.**

➤ **Assainissement – Délégation Règlement de service**

Dans le cadre de ce nouveau contrat de concession, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le règlement de service** qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires. Ce règlement sera disponible en mairie et remis à chaque nouveau dépôt de permis de construire. Il peut être envisagé, en accord avec le nouveau prestataire, une communication plus large du règlement de service.

Séance levée à 21 h 00.

Pour extrait, Affiché le 11 Décembre 2018
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

